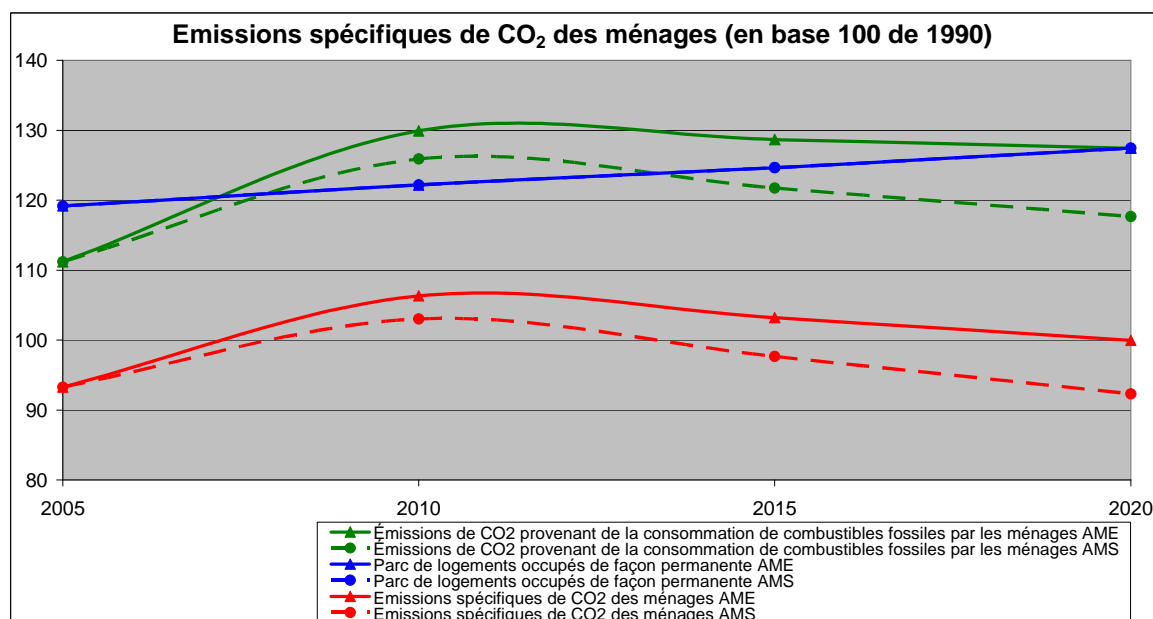


Emissions spécifiques de CO₂ des ménages (t/logement)

Indicateur de projection 5

(décision n° 280/2004/CE du Parlement Européen et du Conseil relative au mécanisme de surveillance communautaire des émissions de GES)

	Année	Émissions de CO ₂ provenant de la consommation de combustibles fossiles par les ménages AME	Émissions de CO ₂ provenant de la consommation de combustibles fossiles par les ménages AMS	Parc de logements occupés de façon permanente AME	Parc de logements occupés de façon permanente AMS	Emissions spécifiques de CO ₂ des ménages AME	Emissions spécifiques de CO ₂ des ménages AMS
		(kt)	(kt)	(1000)	(1000)	(t/logement)	(t/logement)
Données brutes	1990	55 173	55 173	22 700	22 700	2,43	2,43
	2005	61 354	61 354	27 055	27 055	2,27	2,27
	2010	71 682	69 462	27 735	27 735	2,58	2,50
	2015	70 994	67 175	28 297	28 297	2,51	2,37
	2020	70 301	64 932	28 934	28 934	2,43	2,24
En base 100 de 1990	1990	100	100	100	100	100	100
	2005	111	111	119	119	93	93
	2010	130	126	122	122	106	103
	2015	129	122	125	125	103	98
	2020	127	118	127	127	100	92



Informations sur cet indicateur :

Cet indicateur couvre la France métropolitaine et les DOM.
L'indicateur met en évidence l'évolution de l'émission de CO₂ liée à l'utilisation de combustibles fossiles dans un logement.
Les années 1990 et 2005 sont des données observées issues des inventaires.
Les années 2010 et 2015 sont interpolées.

Commentaires :

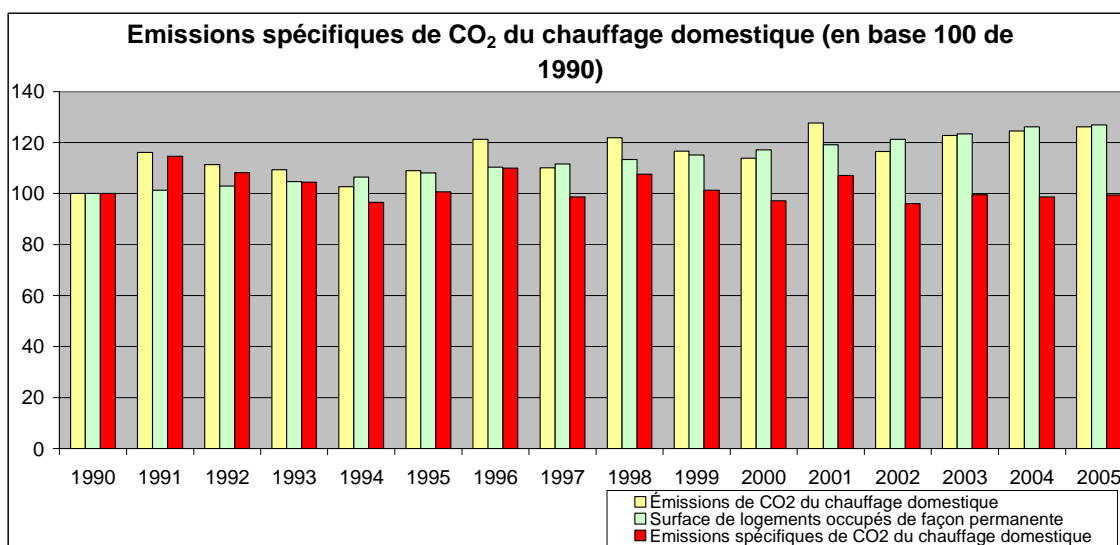
Les émissions de CO₂ passent par un maximum vers 2010, le niveau atteint est plus faible avec le scénario AMS.
Le parc de logements continue de croître régulièrement au cours de la période et l'indicateur traduit en l'accroissant la baisse des émissions suite aux mesures portant principalement sur l'amélioration des performances énergétiques (neuf et existant) lesquelles sont encouragées aussi par des incitations fiscales.

Emissions spécifiques de CO₂ du chauffage domestique (t/m²)

Indicateur Complémentaire 7

(décision n° 280/2004/CE du Parlement Européen et du Conseil relative au mécanisme de surveillance communautaire des émissions de GES)

Années	Émissions de CO ₂ du chauffage domestique		Surface de logements occupés de façon permanente		Emissions spécifiques de CO ₂ du chauffage domestique	
	Données brutes (kt)	En base 100 de 1990	Données brutes (million de m ²)	En base 100 de 1990	Données brutes (t/m ²)	En base 100 de 1990
1990	39 914	100	1 887	100	0,021	100
1991	46 369	116	1 913	101	0,024	115
1992	44 441	111	1 943	103	0,023	108
1993	43 645	109	1 976	105	0,022	104
1994	40 976	103	2 008	106	0,020	96
1995	43 481	109	2 041	108	0,021	101
1996	48 424	121	2 082	110	0,023	110
1997	43 929	110	2 106	112	0,021	99
1998	48 670	122	2 138	113	0,023	108
1999	46 562	117	2 173	115	0,021	101
2000	45 441	114	2 211	117	0,021	97
2001	50 930	128	2 250	119	0,023	107
2002	46 486	116	2 288	121	0,020	96
2003	48 996	123	2 328	123	0,021	100
2004	49 706	125	2 381	126	0,021	99
2005	50 378	126	2 397	127	0,021	99
2006						
2007						
2008						
2009						
2010						
2011						
2012						



Informations sur cet indicateur :

Cet indicateur couvre la France métropolitaine et les DOM.

L'indicateur exprime les émissions de CO₂ liées au chauffage domestique pour 1 m² de logement.

Commentaires :

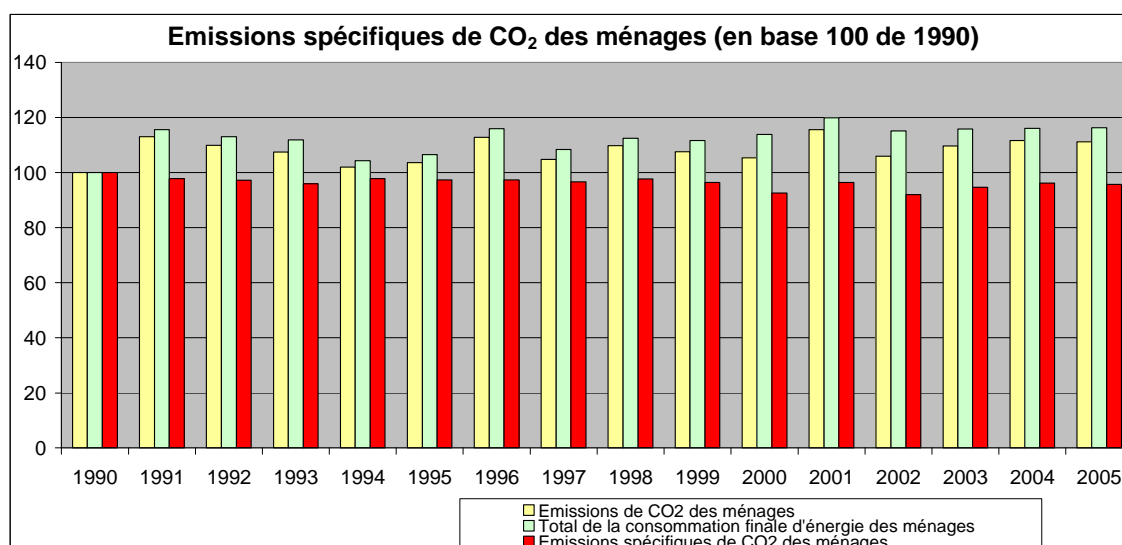
La superficie globale des logements est en croissance continue de 1990 à 2005. Cette dernière année atteint presque 2,4 milliards de m² soit 27% de plus qu'en 1990 (à noter que la population s'est accrue de 7,8% au cours de la même période). Les émissions suivent une évolution différente qui, si elle est liée à l'importance des volumes à chauffer, est surtout influencée par les conditions climatiques et le couple mode de chauffage/combustible. Les années de moindre douceur hivernale comme 1996, 1998 et 2001 mettent en évidence cette caractéristique. La part du gaz naturel tend à croître et joue en faveur d'une réduction des émissions. La biomasse ayant une évolution relativement stable ne crée pas d'effet de substitution notable. L'isolation renforcée des bâtiments (neuf et rénovation) encouragée aussi par la politique publique contribue malgré la forte inertie du parc à la baisse des émissions. L'indicateur finalement illustre cette stabilité d'ensemble avec des évolutions de niveau bien en retrait de celles des deux paramètres impliqués.

Emissions spécifiques de CO₂ des ménages (t/TJ)

Indicateur Complémentaire 15

(décision n° 280/2004/CE du Parlement Européen et du Conseil relative au mécanisme de surveillance communautaire des émissions de GES)

Années	Emissions de CO ₂ des ménages		Total de la consommation finale d'énergie des ménages		Emissions spécifiques de CO ₂ des ménages	
	Données brutes (kt)	En base 100 de 1990	Données brutes (PJ)	En base 100 de 1990	Données brutes (t/TJ)	En base 100 de 1990
1990	55 173	100	1 532	100	36,0	100
1991	62 381	113	1 771	116	35,2	98
1992	60 638	110	1 732	113	35,0	97
1993	59 279	107	1 715	112	34,6	96
1994	56 295	102	1 599	104	35,2	98
1995	57 197	104	1 632	107	35,0	97
1996	62 240	113	1 777	116	35,0	97
1997	57 764	105	1 660	108	34,8	97
1998	60 550	110	1 722	112	35,2	98
1999	59 315	108	1 710	112	34,7	96
2000	58 130	105	1 744	114	33,3	93
2001	63 760	116	1 837	120	34,7	96
2002	58 457	106	1 764	115	33,1	92
2003	60 523	110	1 775	116	34,1	95
2004	61 573	112	1 777	116	34,6	96
2005	61 354	111	1 781	116	34,5	96
2006						
2007						
2008						
2009						
2010						
2011						
2012						



Informations sur cet indicateur :

Cet indicateur couvre la France métropolitaine et les DOM.
L'indicateur traduit les émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie des ménages.

Commentaires :

La consommation d'énergie des ménages croît globalement du fait de l'augmentation de la population (+7,8% en 2005/1990) et fluctue du fait de l'incidence des conditions climatiques. Les émissions de CO₂ sont très corrélées à cette consommation dont les variations structurelles sont relativement faibles (tendance à la substitution en faveur du gaz naturel, quasi abandon des combustibles minéraux solides).
Au total, l'indicateur témoigne d'une situation présentant une évolution favorable mais révèle une grande inertie.